

Délibération N° 2023-06-13-SPO

Attributions de subventions « Aides
à projets » aux clubs sportifs

Département du Val-de-Marne
Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	44
Membres en exercice	44
Présents ou représenté.e.s	
à la séance	44
Absent.e.s	1

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-deux juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATÉ (à partir du point n°4), M. MORA (à partir du point n°4), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY (à partir du point n°6), Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI (à partir du point n°8), Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme LARABI
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL à partir du point n°15
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. BRUNET
Mme GARNIER	a donné mandat à M. DAMIANI
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme BAYOL	a donné mandat à M. BEDOURET

ABSENTE.

Mme INDJA

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Délibération n°2023-06-13-SPO

Attributions de subventions « Aides à projets » aux clubs sportifs

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU le Budget de la Commune pour 2023,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aide à projets » aux clubs sportifs locaux, pour l'organisation de diverses manifestations,

SUR avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DECIDE,

Article 1 : de verser une subvention « Aide à projets » aux clubs sportifs suivants :

- **ASVF (Association Sportive Val de Fontenay):** 1 860 € **Proposition : 1 200 €**
Budget global : 3 000 €
 - Tournoi de foot de l'US Pradet Kid's CUP 2023
 - 18 au 20 Mai 2023
 - 11 joueurs - 3 encadrants

- **SLD (Sport Loisir Détente) :** 4 000 € **Proposition : 2 000 €**
Budget global : 13 090 €
 - Tournoi de foot à GASSIN et découverte de la région
 - 17 au 22 mai 2023
 - 40 jeunes - 10 encadrants

- **ARSENAL F.C. :** 4 000,00 € **Proposition : 3 500 €**
Budget global : 14 150 €
 - Aide au financement d'un voyage en Espagne, pour favoriser la cohésion de groupe et lutter contre les inégalités sociales
 - Vendredi 26 au lundi 29 mai 2023
 - 36 participants de 18 à 26 ans

- **USF Danse sur Glace :** 3 500,00 € **Proposition : 1 500 €**
Budget global : 24 600 €
 - Tournoi de France 2022-2023 - 12ème Tournoi IDRIS ABBACK
 - Patinoire de Fontenay-sous-Bois
 - 11 au 12 Mars 2023 1 500,00 €
 - 500 personnes (dont 160 patineurs) - 20 à 30 clubs représentés

Délibération n°2023-06-13-SPO
Attributions de subventions « Aides à projets » aux clubs sportifs

- **USF Tennis de Table** : 2 550,00 € **Proposition : 1 000 €**
Budget global : 2 950 €
- Aide au financement de la participation de 6 jeunes au championnat de France de tennis de table
- 27 au 30 avril 2023
- 10 participants

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget , Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 40 – Ligne 10654.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 29 JUIN 2023

Publication 29 JUIN 2023

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



Délibération n°2023-06-13-SPO

Attributions de subventions « Aides à projets » aux clubs sportifs

- **USF Triathlon** : 2 373,00 € **Proposition : 1 500 €**
Budget global : 3 873 €
 - Aide au financement d'un stage de perfectionnement à Calella en Espagne
 - 10 pratiquants
 - 20 au 24 Février 2023

- **USF Football Américain** : 10 000,00 € **Proposition : 3 000 €**
Budget global : 16 288,50 €
 - Participation au championnat de 2ème division nationale
 - 29 janvier 2023 au 19 mars 2023
 - 45 pratiquants

- **USF Plongée** : 1 000,00 € **Proposition : 500 €**
Budget global : 1 697 €
 - Compétition régionale (IDF) de nage avec Palmes - Coupe du Sprint
 - Piscine de Fontenay-sous-Bois 12 Février 2023
 - 80 nageurs - 15 juges - 10 bénévoles

- **USF Athlétisme** : 4 092,00 € **Proposition : 2 500 €**
Budget global : 12 972 €
 - Aide au financement d'un stage de perfectionnement à Sainte Maxime
 - 22 au 29 avril 2023
 - 14 stagiaires - 2 encadrants

- **USF Echecs** : 3 460,00 € **Proposition : 1 000 €**
Budget global : 8 360 €
 - Participer à un tournoi de haut niveau - Tournoi open 2022 CAP d'AGDE
 - 27 octobre au 6 novembre 2022
 - 13 participants

- **USF Judo** : 3 250,00 € **Proposition : 3 000 €**
Budget global : 4 750 €
 - Découverte du judo aux enfants de CM1 et CM2.
 - Permettre aux enseignants de monter en compétence sur les jeux d'opposition
 - 6 novembre 2022 au 30 juin 2023
 - 16 classes de 25 enfants (400 enfants - 16 enseignants)

- **USF Vitesse** : 2 500,00 € **Proposition : 1 500 €**
Budget global : 7 423 €
 - Organisation de la 4ème manche du Trophée National
 - Patinoire de Fontenay-sous-Bois
 - 4 au 5 février 2023
 - 160 patineurs - 7 officiels d'arbitrages - 40 bénévoles